

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>



Mais dans les grands médias, ils veulent souvent faire croire que les lycéens ne savent pas pourquoi ils se battent...

C'est clair, comme si on n'avait aucune crédibilité, comme si on était tous des casseurs.

LOI TRAVAIL: PAROLES DE JEUNES

Quand je vois la télé, j'ai l'impression que c'est de la propagande. On ne voit que des images de jeunes présentés comme des casseurs, et on ne voit pas le reste.

Ils ne présentent qu'une minorité de personnes qui ne représentent pas réellement ce mouvement de manif, pour moi.

AGISSONS POUR LE RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL ET LA DEFENSE DES REVENDICATIONS DES RETRAITE-E-S

L'Union Confédérale des Retraités CGT (UCR) s'insurge contre le passage en force du Président de la République et du Gouvernement, au mépris des règles élémentaires démocratiques, pour imposer la Loi Travail par l'application de l'Article 49-3.

Elle rappelle que ce projet de Loi est contesté majoritairement par les salariés actifs et les retraités

Contrairement aux affirmations du Gouvernement, le projet de Loi Travail ne résoudra pas la crise de l'emploi. Les mesures qu'il contient poursuivront et amplifieront la dérèglementation sociale avec une augmentation de la précarité. Les retraité-e-s sont concerné-e-s par ce recul social qui aurait pour conséquences, avec la baisse des salaires, de réduire les cotisations sociales ayant une incidence sur les pensions de retraite et la protection sociale.

L'UCR-CGT INVITENT LES RETAITES(es) A DEFENDRE LEURS REVENDICATIONS SPECIFIQUES DANS L'ACTION UNITAIRE :

MANIFESTATION LE 9 JUIN 2016

A L'APPEL DES ORGANISATIONS CGT - FO - FSU - CFTC - SOLIDAIRES - CFE-CGC - LSR - UNRPA - FGR.

En page 2, suite et fin de notre feuilleton

**Une autre histoire
de la
Sécurité sociale**

PLUS JAMAIS COUCHE ...

Plus d'un mois que les Nuit Debout se sont levées, à Paris et dans toute la France ; un mois de démocratie directe, de prises de paroles, d'envie d'être ensemble, de revendications multiples et de convergences de luttes.

La suite, on ne la connaît pas comme on ignore comment ce mouvement va s'inscrire dans la durée.

Qu'importe, cette histoire, il fallait la raconter. Parce qu'un mois c'est peu et c'est beaucoup. Podemos est né d'un mois d'occupation de la place Puerta del Sol située au cœur de Madrid. Syriza a été créé après 90 jours d'occupation de la place Syntagma en plein cœur d'Athènes, en face du parlement grec. Qu'en sera-t-il de #Nuit Debout ?

Un levier de pouvoir peu à peu confisqué aux salariés

Une autre histoire de la Sécurité sociale -3eme partie et fin-

L'intervention de l'Etat

Depuis la fin de la guerre, l'administration fiscale rêve de mettre la main sur la collecte des cotisations. En 1945, la CGT avait réclamé — en vain — un statut mutualiste pour une caisse nationale afin de garantir sur le long terme le contrôle de l'institution par les intéressés. Coupant la poire en deux, les ordonnances d'octobre 1945 dotent la caisse nationale du statut d'établissement public à caractère administratif, tandis que les caisses locales ressortissent du droit privé. Les relais du ministère des finances bataillent au cours des années 1950 pour obtenir le transfert des cotisations (gérées par les travailleurs) vers l'impôt (géré par l'Etat). Cette offensive fera long feu jusqu'à la création de la contribution sociale généralisée (CSG), un impôt affecté au régime général institué en 1990 par le gouvernement de M. Michel Rocard.

Une autre bataille, mobilisant les mêmes acteurs, fait rage pour restreindre l'emprise de la CGT. Des cinq élections organisées au sein des caisses primaires entre 1947 et 1962 la confédération sort majoritaire, recueillant d'abord 60% des suffrages (puis 50% après la création de FO), devant la CFTC (20%), ainsi que divers acteurs, dont la mutualité (20%). Le patronat s'attache à évincer cet adversaire encombrant de la présidence des caisses en apportant systématiquement ses voix aux candidats de la CFTC, de FO et de la Confédération générale des cadres (CGC), avant de se heurter au rapprochement entre la CGT et la minorité progressiste de la CFTC. La cen-

trale chrétienne entame en effet une déconfessionnalisation qui aboutit en 1964 à la création de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). C'est d'ailleurs l'élection de présidents de caisse issus de l'unité CGT-CFDT qui précipitera la reprise en main gouvernementale et patronale de cette expérience d'autonomie ouvrière.

Au demeurant, l'intervention de l'Etat ne fut jamais absente. D'abord légère, elle s'accroît au fil des ans : contrôle financier (1948), mise sous tutelle des caisses déficitaires (1950), création de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (1960), réduction des pouvoirs des conseils et professionnalisation des dirigeants des caisses (1960). Le coup de grâce est porté en août 1967 par les ordonnances Jeanneney, qui imposent le paritarisme. Auparavant, les syndicats électionnaient deux fois plus de représentants que le patronat dans les caisses primaires ; chacun en désignera désormais un nombre égal. Cette réforme, portée par le Conseil national du patronat français et par FO son secrétaire général André Bergeron revendiquera la copaternité du dispositif —, s'accompagne de la suppression des élections des conseils, amputant ainsi les administrateurs de leur légitimité auprès des salariés (7). Le patronat cogérera ainsi la plus symbolique des institutions ouvrières. Alors, comme par enchantement, l'assiette et le taux de cotisation au régime général progresseront de nouveau...

Soixante-dix ans plus tard, on saisit mieux l'acharnement de la sainte alliance réformatrice contre le régime général géré par les travailleurs et contre ses architectes. Des

textes syndicaux publiés à l'époque ressort la fierté des ouvriers qui prouvent leur capacité à gérer un budget équivalant à celui de l'Etat. Même appauvri et mutilé de son caractère autogestionnaire, ce régime a posé les bases d'une toute nouvelle pratique du salaire, contraire à la pratique capitaliste courante. En 1946, le revenu salarié d'une famille de trois enfants (la moyenne dans les familles populaires) est constitué pour plus de la moitié par des allocations familiales, dont le montant se calcule comme un multiple du salaire de l'ouvrier non qualifié de la région parisienne.

Le travail parental est ainsi reconnu par du salaire : on peut être producteur de valeur sans aller sur le marché de l'emploi. De la même manière, l'assurance-maladie paie le salaire à vie des soignants et subventionne l'équipement hospitalier, préservant ainsi le domaine de la santé du chantage à l'emploi et du recours au crédit, deux institutions vitales pour le capital. Contre les comptes individuels de l'Arrco-Agirc qui organisent la retraite comme un revenu différé, le régime général instaure le droit au salaire continué des retraités, eux aussi reconnus comme producteurs de richesse. Cette dimension subversive de la cotisation reste farouchement combattue. Une mobilisation non seulement pour sa défense, mais aussi pour sa généralisation à l'ensemble de la production raviverait le souffle qui fit sortir Mme Récompense de sa loge et changea profondément la société d'après-guerre.

Merci aux auteurs de ces articles Bernard Friot & Christine Jakse

Sociologues, membres de l'association d'éducation populaire Réseau Salariat.

(7) Michel Laroque, *La Sécurité sociale. Son histoire à travers les textes, 1945-1981*, tome 3, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris, 199



Déclaration préalable de la CGT FAPT au COGAS du 17/02/2016

Extraits- Retrouvez l'intégralité de la Déclaration
sur le Site des Retraites CGT

<http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Ce COGAS se déroule dans une période où le salariat, en général, subit fortement les coups d'une politique anti-sociale. Le chômage continue d'augmenter, les salaires stagnent voire régressent. Le patronat dicte sa loi et impose son cahier revendicatif au Gouvernement. La Poste n'est pas en reste.

[...] Ce COGAS est le premier qui se déroule après la publication du rapport de la Cour des comptes sur les activités sociales de La Poste. Le hasard fait qu'un autre rapport de la Cour des comptes sur la distribution à La Poste est sorti récemment. La vision comparable de ces deux rapports est tellement réductrice voire caricaturale que la CGT s'interroge sur les objectifs poursuivis par la Cour des comptes, sur son rôle, mais aussi sur la finalité que certains veulent lui donner, ou qu'elle veut poursuivre.

[...] La première conséquence du rapport de la Cour des comptes est la nouvelle présentation du budget, avec cette évidence : on n'y comprend plus rien ! Est-ce le but ?

[...] Sur le budget 2016 : au-delà de son illisibilité, il est fortement en baisse. Les conséquences sont plus ou moins importantes selon les secteurs. [...] Le budget des prestations sociales versées directement aux agents baisse fortement. [...] Il est vrai que vous coupez drastiquement les prestations aux retraités. Nous notons que presque toutes les prestations qui ont connues des évolutions dernièrement sont toutes à la baisse : offre sport/loisirs/culture, chèques vacances actifs et retraités.... Nous voyons donc clairement le but poursuivi avec la réforme des coefficients familiaux.

[...] Nous voudrions revenir sur les retraités : dans le plan d'action soumis au vote, il est écrit : « déterminer les conditions d'éligibilité des retraités, salariés et fonctionnaires à l'offre sociale » ; Est-ce encore nécessaire après votre proposition de budget ? 1/3 de moins en 2016 par rapport à 2015.

A la CGT nous avons toujours considéré que le budget social, à La Poste, comme dans les autres entreprises, concernait aussi les retraités. L'idée que La Poste développe depuis plusieurs mois qui consiste à ce que les retraités de La Poste, AFOS et ACOS s'adressent à la Fonction Publique pour les AFOS et à leurs différentes caisses de retraite pour les ACOS est mauvaise et nous la combattons.

Pour les fonctionnaires, par le passé déjà les postiers ont été exclus des prestations Fonction Publique. Sauf changement de politique majeur, nous n'allons pas vers un budget Fonction Publique en augmentation, ni celui alloué aux retraites et à son action sociale. En revanche, le nombre de retraités augmentera.

[...] Nous condamnons ce double discours de La Poste, comme des autres entreprises qui consiste à renvoyer à la solidarité et en même temps revendiquer à ne pas participer à cette solidarité.

[...] La CGT demande un social à la hauteur des besoins et attentes des postiers actifs et retraités et leur famille, cela passe par une augmentation des budgets de chaque secteur et du budget d'action sociale fonctionnement et investissement 2016

La CGT est avec l'ensemble des postiers, dans les services pour agir et obtenir un budget social plus conséquent, répondant à leurs besoins d'autant qu'ils subissent toujours fortement la crise.

Le petit mot de Momon

Après plusieurs années d'actions et réflexions au sein de notre section syndicale, il me paraît nécessaire aujourd'hui d'avoir un débat global avec les syndiqués retraités et actifs, sur le devenir social à la poste, avec qui, comment, et quelles nouvelles perspectives depuis le changement de statut du groupe "La Poste". Il est urgent de faire des propositions sur nos revendications comment les financer. Ce système mis en place depuis plusieurs années (COGASS) ne répond plus aux besoins actuels. Beaucoup trop de retraités et pensionnés sont dans des situations de grande précarité. Dans notre cahier revendicatif que nous avons déposé à la direction, il est mentionné le besoin pour certains retraités, seuls ou malades d'intégrer des maisons de retraite convenables dans le cadre de la dépendance, le faible niveau de pension ne leur permet pas souvent d'avoir accès à ces services. Il est urgent que la poste finance ces nouvelles structures pour permettre à ces retraités d'y avoir accès en réservant des places pour les accueillir.

Je souhaiterais qu'une motion après débat soit déposée à notre syndicat fédéral avec comme proposition la gestion du social par le personnel actif de la Poste via leur organisation syndicale. En attendant, il serait souhaitable que des élus retraités de la Poste siègent dans les instances existantes du social de la Poste (COGASS)

Bien fraternellement

Chers camarades

A débattre en Heure Mensuelle



LA VIOLENCE, c'est EUX !!!

Un million de quinquagénaires risquent de se retrouver après une vie de dur labeur avec 477 euros par mois en attendant leurs retraites.
C'est une violence.

Bientôt un SMIC pour se loger, c'est une insulte pour les travailleurs pauvres, les retraités isolés.
C'est une violence.

Des millions de personnes qui s'entendent dire qu'ils sont de trop dans leur usine, leur service
C'est une violence.

Un pauvre qui vole un paquet de pâtes et qui se retrouve en prison pour deux mois ferme alors que les gangsters à col blanc qui détournent des milliards en évasions fiscales ne connaissent même pas la Garde à vue une journée.

C'est une violence.

C'est une insulte envers les pauvres .

C'est de la provocation..

La photo ci-dessus est à l'image de l'hypocrisie d'une certaine bourgeoisie qui criminalise l'accès des plus pauvres au strict minimum pour survivre et c'est une violence.



Que faire en cas de cambriolage ?

Ne touchez à rien

Même s'il est tentant de vouloir remettre de l'ordre ou de fouiller pour découvrir l'étendue du vol, il

est nécessaire de ne pas toucher à votre maison et de la laisser telle que vous l'avez retrouvée. Parce qu'il est essentiel pour les enquêteurs de pouvoir faire des prélèvements et d'étudier le mode d'opérateur, abstenez-vous de déplacer les objets ou de vouloir refermer la porte ou les fenêtres qui ont été forcés.

Informez votre assurance au plus vite Parce que vous ne disposez que de deux jours ouvrés pour déclarer le vol ou sa tentative. Bon à savoir : En cas de retard dans votre déclaration, l'assureur est en droit de minorer le montant de l'indemnisation.

Direction le commissariat ou la gendarmerie

Là aussi, c'est le même cas de figure et le délai maximum pour un dépôt de plainte ne doit pas excéder les 48 heures

Obtenir l'autorisation de votre assureur pour effectuer des réparations

Remettre un carreau à la fenêtre, changer la serrure ou retaper la porte du garage même s'il y a urgence ne passera pas sans l'accord de votre compagnie.

Estimer les dégâts Objets disparus ou endommagés, c'est le moment de recenser le plus méticuleusement possible la liste des dégâts. Enfin, il est impératif de fournir un maximum de documents pour estimer le préjudice. A défaut de factures en bonne et due forme, chaque preuve compte comme les photos, les attestations d'achat, les photocopies de RIB et même les certificats de garantie.

Faut arrêter de râler, faut venir en discuter !

Ordre du Jour

Avant les Congés, il est bon de faire un bilan et de se fixer les objectifs pour la rentrée, tout en préparant la Fête de Fabrégoules 2016 !

